#89

DM 11
Lachenaie
AUD 6212-03-26

826, rang des Cascades
Ste-Geneviève-de-Berthier (Québec)
J0K 1A0

MÉMOIRE

présenté au

BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ENVIRONNEMENT

sur le projet de

BFI – UTL de LACHENAIE

par

GAËTAN BAYEUR
président du Regroupement Vert

Le 1er mars 1995

Monsieur le Président,

Notre organisme, le Regroupement Vert, est un organisme sans but lucratif issu de la volonté des gens à préserver les milieux naturels de notre municipalité.

La problématique de la gestion des déchets en est une à laquelle nous sommes confrontés au quotidien, ayant dans notre environnement un site d'enfouissement.

Le présent mémoire n'est pas une critique technique du projet, notre organisme n'ayant pas analysé la volumineuse documentation sur cet aspect. Cependant nous avons considéré important de vous faire part de nos appréhensions à l'égard des répercussions de ce projet, notamment sur toute politique de responsabilisation et de prise en charge des régions.

Au fil des années, notre organisme a acquis une certaine connaissance de cette problématique et a pu en tirer des constats et des éléments de solution.

Le premier constat est certes celui qui est le plus largement admis par tous les intervenants, c'est-à-dire que peu de gens accepte d'avoir un site d'enfouissement dans son milieu. Ce n'est pas un syndrome, mais bien une réaction saine et justifiée à l'égard d'une atteinte grave à l'intégrité du territoire d'une communauté.

La partie de territoire utilisée pour fin d'enfouissement de déchets restera hypothéquée et empiètera même sur son potentiel d'utilisation à des fins plus nobles par des générations futures.

L'enracinement et l'attachement d'une population à son territoire sont probablement des éléments significatifs de rejet de ce genre d'activité qui prend souvent des proportions inquiétantes dans une petite localité.

Cette occupation du sol par des déchets est considérée comme ayant un impact des plus négatifs et des plus dommageables en plus d'être un risque pour la santé humaine et faunique.

De surcroît, la taille d'un site d'enfouissement et de son utilisation pour les déchets des populations extérieurs au territoire concerné rendent les sites d'enfouissement de moins en moins acceptables et équitables socialement.

Un argument qui tend à démontrer cet énoncé est qu'il nous apparait que les petits dépotoirs locaux des années soixante étaient mieux acceptés par les populations locales et cela malgré le fait que ceux-ci étaient peu ou pas réglementés. C'était une petite portion de leur territoire qui était "sacrifiée" pour LEURS déchets.

Avec l'avènement des sites d'enfouissement, les volumes de déchets et les superficies des sites ont été multipliés par 20, 50 et même par plus de 100 fois. Il ne semble pas y avoir de limite aux agrandissements.

Nous considérons que pour rendre un site d'enfouissement plus acceptable et plus équitable qu'il faut restreindre l'utilisation de celui-ci au strict minimum requis par la population concernée.

Or, le projet d'agrandissement du site de BFI à Lachenaie, vise essentiellement à importer des quantités considérables de déchets des autres régions du Québec.

Il nous apparait donc que cet agrandissement du site d'enfouissement à Lachenaie, tel que proposé par BFI, est inacceptable et inéquitable socialement.

Un deuxième constat que nous faisons, c'est le contrôle inadéquat des activités de gestion et d'exploitation des déchets. Actuellement, les quantités, la provenance et la nature des déchets enfouis sont presque sous le contrôle absolu des exploitants des sites d'enfouissement.

Les inspections du ministère de l'environnement sont très sommaires et s'appuient bien souvent sur la bonne foi de l'exploitant qui, nous dit-on, doit respecter les normes du ministère. De plus, le non respect des normes d'exploitation, lorsqu'elles sont constatées par l'inspecteur, n'entraîne aucune sanction mais simplement un avis d'infraction sans conséquence, si ce n'est d'apporter les correctifs.

Pendant des années, ce laxisme et cette tolérance du ministère de l'environnement ont fait en sorte qu'aujourd'hui on se retrouve avec bon nombre de sites non conformes qui polluent et contaminent notre environnement.

De plus, la Commission Charbonneau sur les déchets dangereux, reconnaissait implicitement que des quantités considérables de déchets dangereux étaient soustraits du contrôle du ministère de l'environnement, celui-ci ignorant où se retrouvaient ces déchets. Avec ou sans la complicité des gestionnaires du déchet il est probable qu'une partie des déchets dangereux se retrouve enfouis dans les sites d'enfouissement sanitaires.

Compte tenu des expériences du passé, des impératifs et des intérêts des gestionnaires du déchet, la bonne foi de ceux-ci n'est pas démontrée de façon satisfaisante pour que l'on risque la contamination de notre environnement.

Dans ce contexte, nous considérons que l'aménagement d'un site d'enfouissement doit prendre en compte la présence de déchets toxiques et dangereux parmi les déchets qui y sont enfouis et qu'il y aurait, encore une fois, avantage a restreindre le volume de déchets puisque l'on réduirait d'autant les risques de contamination

Les deux premiers constats nous amènent à dire que l'élimination des déchets est le noeud de la problématique de la gestion des déchets. Aussi nous convenons qu'il faut tendre vers l'objectif zéro déchet.

Les politiques actuelles du gouvernement visent une réduction de 50 % du volume des déchets d'ici l'an 2000. Malheureusement, malgré des efforts louables, la tendance actuelle de réduction nous semble insuffisante pour atteindre cet objectif de 50%.

Une politique, aussi valable soit-elle, si elle n'est pas soutenue par une réglementation et par des moyens adéquats, pourra difficilement atteindre ses objectifs.

Aussi, nous considérons que la mise en place d'une véritable politique axée sur les 3 "R" et élaborée en collaboration et en concertation avec tous les intervenants, notamment avec les groupes environnementaux et communautaires, serait une assise solide a cette politique.

Enfin, la régionalisation, c'est-à-dire la responsabilité d'une région (MRC) a l'égard des déchets qu'elle génère, serait selon nous, un incitatif majeur à réduire le volume de déchets.

Il est nécessaire que les élus municipaux et la population se sentent concernés par la problématique des déchets. Tant et aussi longtemps qu'une MRC pourra se dégager de sa responsabilité en exportant ses déchets sur le territoire d'une autre communauté, il est probable que les élus continueront à choisir cette voie facile qui consiste à évacuer le problème ailleurs.

La grande région de Lanaudière subit les impacts de cette situation avec deux méga sites sur son territoire, BFI et EBI, qui desservent les 6 MRC de Lanaudière et un grand nombre de l'extérieur.

Compte tenu que le présent gouvernement semble être favorable à une prise en charge par les MRC à l'égard de leurs déchets; nous considérons cette approche très valable et nous espérons qu'il y aura des mesures législatives fermes à cet égard.

CONCLUSION

Compte tenu que le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de BFI à Lachenaie vise essentiellement à importer massivement des déchets des autres régions, nous considérons que ce projet est inéquitable et inacceptable socialement.

Nous considérons également que l'énorme volume de déchets qu'on prévoit y enfouir, augmentera d'autant les risques potentiels de contamination de l'environnement.

Enfin nous considérons que ce projet va à l'encontre de toute politique de réduction et de régionalisation des déchets.

En conséquence, nous ne pouvons que désapprouver ce projet qui ne cadre pas avec une véritable politique de gestion écologique et intégrée des déchets.